

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Orléans, le 15 janvier 2018

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Compte-rendu du groupe technique agronomie
du 21 novembre 2017

Nos réf :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Lena Deniaud / Cécile Costes

Courriel : seb.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Actualisation des Zones d'Actions Renforcées (ZAR) et discussion sur la mise en œuvre du Programme d'Actions Régional Nitrates

La liste des participants est présente à la fin du présent compte-rendu.

Lena Deniaud (DREAL-SEB) rappelle que le groupe technique agronomie (GTA) comprend des membres du groupe de concertation et a une vocation technique ; il prépare les travaux du groupe régional de concertation nitrates. La présente réunion fait suite à la décision du préfet, prise à l'issue de la tenue du groupe régional de concertation du 26 septembre dernier, de ne pas réviser le programme d'actions régional (PAR). Il convient en revanche de mettre à jour les Zones d'Actions Renforcées (ZAR) sur la base des dernières données disponibles et d'aborder plusieurs sujets techniques pour lesquels des difficultés ou précisions ont été demandées lors du groupe de concertation.

Bilan du PAR : éléments complémentaires

En réponse à la demande faite lors du précédent GTA du 20 juin 2017, la DREAL indique que des éléments relatifs à l'étude du bassin d'alimentation du captage d'Averdon seront mentionnés dans le bilan : les résultats démontrent une inertie du système de plusieurs dizaines d'années. Ceci ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, mais que les actions d'amélioration conduites actuellement ne se feront ressentir que dans plusieurs années.

Bernard Verbèque (CA45) évoque la courbe rendement/taux de protéine (p15 du rapport). Le rendement est globalement stable depuis 2004 alors que le taux de protéine diminue franchement. Il conviendrait d'effectuer une régression linéaire. Les organismes de conseil ne savent pas expliquer cette baisse des teneurs en protéines. Michel Bonnefoy (Arvalis) indique que ce constat de baisse est également observé sur maïs. La baisse du taux de protéine est multifactorielle.

Bernard Verbèque souligne qu'il convient de nuancer les éléments sur l'inertie des nappes. Il prend l'exemple du BAC de Douchy : des teneurs à 130 mg/L étaient observées en 1992, la mise en place d'actions sur ce BAC a permis d'obtenir un taux de nitrates relativement stable autour de 45-50mg/L (bruit de fond).



Les actions douces mises en place permettent d'écrêter les pics, même si le bruit de fond reste le même.

Suites à donner : B. Verbèque transmet à la DRAAF et à la DREAL les éléments évoqués sur le BAC de Douchy.

Rémy Marques (AELB) explique que sur Averdon, il y a également un « bruit de fond » mais des zones préférentielles sont identifiées où le milieu réagit fortement. Des actions prioritaires pourraient être spécifiées pour ces zones. Les résultats de l'étude se fondent sur un modèle étalonné d'après les données passées ; ainsi, si l'on mettait une bâche sur le périmètre sans aucune source d'eau, ni de nitrates, le taux de nitrates continuerait à augmenter avant de diminuer.

Concernant le recueil des RSH, Bernard Verbèque précise que contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport, les RSH sont collectés par les chambres mais produits par différents organismes.

Suites à donner : B. Verbèque transmet à la DRAAF et à la DREAL ses remarques sur le projet de bilan du 5^e PAR, de sorte que le bilan puisse être finalisé avant la fin de l'année.

Anne Pichon (CRA CVL) propose de mentionner des études à venir dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) Solinazo ; Lena Deniaud propose de ne pas les intégrer, le document étant un bilan et n'ayant pas de vocation prospective.

Mise à jour des ZAR

Lena Deniaud rappelle qu'il convient d'actualiser la liste des captages ZAR sur la base des mesures 2015-2016. Les ZAR sont délimitées :

- au bassin d'alimentation de captage pour ceux dont l'aire d'alimentation a été validée en comité de pilotage ou arrêtée par le préfet de département ;
- à la commune du captage, pour les autres.

Il est rappelé que ces captages ZAR ne coïncident pas strictement avec les captages prioritaires, les critères de désignation n'étant pas les mêmes.

Département 18 :

Le captage d'Ennordes n'est plus utilisé mais n'est pas pour autant considéré comme un captage de secours ; l'ARS vérifiera son statut.

Isabelle Halloin (CA41-37) explique que les captages de secours ne font pas l'objet de beaucoup d'analyses ce qui pose problème pour caractériser leur pollution.

Lury-sur-Arnon : le captage devrait être abandonné, des études sont en cours pour recourir à une autre ressource. Lena Deniaud rappelle que tant qu'ils ne sont pas officiellement « fermés », les captages éligibles ZAR sont maintenus.

Post-réunion : l'ARS confirme que le captage d'Ennordes est toujours actif → ce captage est maintenu en ZAR.

Département 28 :

Bailleau l'Evêque et Saint Aubin des Bois sont deux captages sur la même ressource et présentent le même fonctionnement hydrogéologique.

Sébastien Sallé (CA28) explique que certaines communes ne font pas l'objet de beaucoup d'analyses et s'interroge sur la pertinence de les maintenir dans la liste. Julie Simon (DDT28) répond en indiquant que les ressources souterraines présentent une forte inertie des systèmes avec des pics possibles : si une analyse avec une teneur forte (pic) est constatée, cela traduit tout de même que la ressource est impactée. Elle propose de compléter les analyses avec celles produites par le conseil départemental ou les services publics d'eau pour disposer de plus de données. La DREAL n'est pas opposée à intégrer de nouvelles données dans le bilan et étudiera cette possibilité.

Département 36 : aucune remarque

Département 37 :

Loches : Isabelle Halloin remarque qu'une seule mesure a été effectuée sur 2015-2016 et s'interroge sur l'usage et le fonctionnement de ce captage : l'ARS vérifiera l'usage de ce captage.

Post-réunion : l'ARS confirme que le captage de Loches est toujours actif → ce captage est maintenu en ZAR.

2 captages sortent de la liste, du fait de valeurs juste en dessous de la norme ; il est possible qu'ils reviennent dans la liste lors d'une prochaine révision. Lena Deniaud rappelle cependant que la révision annuelle prévue dans le PAR est uniquement basée sur la fermeture des captages et non pas sur l'actualisation des teneurs en nitrates. Bernard Verbèque expose que le problème est alors de devoir communiquer différemment chaque année.

Département 41 :

Saintes Gemmes le Bourg : Isabelle Hallouin (CA41) s'interroge sur l'origine de la pollution et explique que le message est difficile à porter auprès des agriculteurs.

S'agissant du BAC sur Contres, la délimitation est en cours. Aussi, la question de la ZAR se pose : faut-il en rester sur le périmètre « commune » ou le périmètre une fois défini ? Lena Deniaud répond que cette ZAR pourra faire l'objet de l'actualisation annuelle dès lors que la délimitation de l'AAC sera validée.

Département 45 :

Le captage d'Aulnay la rivière vient d'ouvrir. Sur les captages de l'agglomération d'Orléans, la délimitation des AAC est prévue pour fin 2017/début 2018.

Lena Deniaud conclut en rappelant que tant que les captages ne sont pas abandonnés, ils sont maintenus en ZAR ; une fois la liste arrêtée par le préfet, elle est mise à jour annuellement. Sébastien Sallé (CA28) demande à disposer de la liste définitive des captages ZAR ainsi que leurs périmètres avant leur intégration dans l'arrêté. La DREAL pourra transmettre les couches SIG ; Lena Deniaud rappelle que la mesure « zones d'action renforcée » figurant dans le PAR n'est pas très contraignante (1 reliquat sortie hiver par 25 ha de SCOP), et ce, afin de ne pas freiner les démarches volontaires mises en place dans le cadre des captages prioritaires. Elle alerte sur le risque éventuel de renforcer les contraintes en ZAR lors d'un prochain réexamen du PAR si les démarches ne sont pas suffisantes ou assez ambitieuses.

Pauline Puig (CA18) demande qui intervient sur les AAC non prioritaires. Lena Deniaud explique que la délimitation des AAC n'est pas une priorité pour ces captages. Compte-tenu du nombre important de captages concernés par les pollutions diffuses, il faut prioriser l'action et les moyens, d'où la désignation de captages prioritaires.

Suites à donner : la DREAL transmet aux chambres d'agriculture les données SIG sur les ZAR.

Au total, sur l'ensemble de la région, 116 captages AEP conduiraient à établir des ZAR.

Discussion technique sur les mesures du PAR

Sur la base d'un diaporama, Lena Deniaud évoque certaines mesures du PAR qui méritent un éclaircissement. Un projet de questions-réponses actualisé est également remis aux membres du GTA.

mesure 8 : à la question de la possibilité de remplacer une pesée colza, par l'utilisation d'un drone, il est répondu que cela est effectivement possible (cf. questions-réponses).

Une ligne a été ajoutée par rapport à la conduite à tenir en cas de parcelles uniquement en protéagineux en ZAR.

mesure 1 :

Lena Deniaud rappelle que la disposition permettant les épandages d'effluents de type II sur céréales à l'automne, si les surfaces en colza, prairies, cultures dérobées et CIPAN sont insuffisantes pour réaliser les épandages aux doses maximales autorisées par le PAR, a été rédigée afin de ne pas conduire les élevages à devoir augmenter leurs capacités de stockage à l'automne. Toutefois, compte-tenu des faibles besoins des céréales à l'automne, il est préférable de ne pas prévoir d'épandage d'effluents de type II à l'automne sur céréales, ce qui semble être possible notamment au moment de la création ou de la révision d'un plan d'épandage (méthaniseurs ou boues de station d'épuration d'industriels).

Il est observé que le cahier des charges de Lesieur interdit les épandages sur colza. L'épandage d'effluents liquides au printemps peut également poser des problèmes.

Pierrick Allée (DDCSPP 18) rapporte le cas où l'agriculteur a apporté une dose inférieure à celle autorisée sur colza et a réalisé du coup des apports sur céréales pour compenser.

Certains agriculteurs ne souhaiteraient pas pratiquer d'apports à l'automne sur colza pour éviter l'usage de raccourcisseurs.

mesure 7 :

Lena Deniaud indique que le PAR ne comporte pas de date à partir de laquelle il faut avoir semé les CIPAN, et ce afin d'encourager les agriculteurs à les planter au plus tôt après la moisson. Les études démontrent en effet que plus tôt est implantée la CIPAN, meilleure est son efficacité vis-à-vis des nitrates.

Bernard Verbèque explique qu'un problème se pose pour le maïs-ensilage qui est récolté mi-septembre, les CIPAN derrière cette culture ont peu de chance de pousser.

Concernant la destruction chimique des CIPAN, Lena Deniaud rappelle que le principe est que celle-ci est interdite ; la destruction chimique sur vivaces doit faire l'objet d'une demande à l'administration. Pour les techniques culturales simplifiées, la destruction chimique n'est possible qu'après 3 ans de TCS (cf. questions/réponses national) : les chambres indiquent qu'il est souvent difficile de tenir strictement ces 3 ans de TCS.

Pascal Grossier (ARS) précise que des mesures de teneurs dans l'air de produits phytosanitaires ont démontré des pics en fin d'année en Pays de la Loire.

Post-réunion : le rapport de Lig'air sur la contamination de l'air par les produits phytosanitaires en 2016 est disponible à l'adresse suivante :

https://www.ligair.fr/media/Documents/Rapport_pesticides_2016_VF.pdf,

Il confirme en page 14 les propos de l'ARS, en mettant en évidence des charges en pesticides très importantes à l'automne sur le site d'Oysonville, proche d'une zone traitée.

Nathalie Drilleaud (DDT45) rappelle que ce n'est pas parce que la date de fin de couverture est au 30 octobre, qu'il faut automatiquement un broyage au 1^{er} novembre.

Lena Deniaud rappelle que pour les cas particuliers de destruction chimique, il y a obligation de déposer un formulaire à la DDT avec justificatif et photos.

À la question de savoir si ce formulaire appelle une réponse de la DDT, il convient de distinguer plusieurs cas :

- si la destruction chimique s'effectue dans le cadre d'un cas particulier prévu au niveau national (ex. : destruction chimique du couvert en cas d'infestation totale de la parcelle par des adventices, roulage-broyage des CIPAN avant montée à graine...) : le formulaire de déclaration constitue une information apportée à la DDT qui n'entraîne pas de réponse de la part de cette dernière ;
- dans les autres cas particuliers, il s'agit d'une demande de dérogation, qui nécessite un examen approfondi par la DDT et une réponse de cette dernière.

Isabelle Halloin rapporte les cas de porte-graines pour lesquels les surfaces d'implantation ne sont pas encore connues avec précision (1ha dans la balance). La DREAL explique l'intérêt de mentionner un maximum d'informations dans le cahier d'enregistrement des pratiques pour pouvoir justifier auprès d'un contrôleur du choix opéré.

Pierrick Allée précise que, concernant le stockage des effluents aux champs, dans le cas d'effluents avicoles, une couverture (pas forcément bâche) est acceptée. Ces éléments figurent dans les nouvelles réponses du questions/réponses.

Florent Le-Caer (DDT45) indique constater des problèmes sur les objectifs de rendement pris par les agriculteurs cette année, certains ne respectant pas la définition du programme d'actions national (moyenne olympique). Est-ce un problème de sémantique : faut-il parler « d'historique de rendements » ? Les participants conviennent que le problème n'est pas nouveau. Cécile Costes (DRAAF) propose de faire une communication spécifique sur ce sujet en associant les chambres.

Florent Le-Caer mentionne la problématique de l'évolution des bandes enherbées sur les méandres d'un cours d'eau qui s'érode. Il souligne des interprétations de la largeur des bandes enherbées qui ne sont pas les mêmes selon le type de contrôles : BCAE ou ZNT.

Guy Janvrot (FNE Centre-Val de Loire) s'interroge sur la cohérence entre le SDAGE Loire-Bretagne et le PAR en matière de CIPAN et notamment sur la date de destruction des CIPAN. L'association propose de renforcer les actions sur les cultures mellifères, les bandes enherbées voire bandes arborées ; elle souhaite rechercher des mesures incitatives pour ceux qui veulent aller plus loin et s'interroge sur les moyens d'incitation à aller plus loin pour ceux qui le souhaitent.

Post-réunion : le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 indique dans sa disposition 2B-3 que « les programmes d'actions précisent les mesures de gestion des CIPAN propres à en assurer l'efficacité, notamment les conditions d'implantation d'une CIPAN dans les intercultures courtes, et les modalités d'utilisation de repousses de céréales ». Il n'est pas fait mention de date de destruction.

Nathalie Drilleaud propose une communication positive sur les CIPAN. Isabelle Halloin renchérit et explique en effet que la clé d'entrée « CIPAN » n'est pas la bonne ; il faut aborder les CIPAN sous l'angle des avantages qu'ils apportent, autres que piège à nitrates.

Anne Pichon (CRA) explique que le réseau des chambres organise chaque année des réunions d'informations pour délivrer des informations réglementaires, fait paraître des articles de presses, des documents, des pages internet, organise des formations spécifiques sur la réglementation nitrates. Isabelle Halloin évoque les outils mis à disposition : site internet, document de synthèse agrotech, référentiel du GREN, grilles de calculs de dose, formations, intervention auprès de GDA...

Lena Deniaud et Cécile Costes proposent de constituer un groupe de travail spécifique sur la communication sur les CIPAN pour aboutir à une communication pour mai 2018. L'objectif de ce groupe de travail sera d'identifier des éléments de langage et des messages communs, qui puissent être portés dans chaque réseau.

Annie Le Gall (CA36) indique qu'il est opportun de communiquer également sur le nouveau zonage 2017. Une assez forte proportion d'agriculteurs souvent âgés est isolée et n'a pas accès à internet, la plupart sait que les zones vulnérables existent mais ne se sent pas concernée et n'a pas vérifié si elle était concernée ou pas par le nouveau zonage.

Lena Deniaud répond que la communication est un sujet départemental, DRAAF et DREAL peuvent ponctuellement apporter un appui pour une communication spécifique si besoin.

Anne Pichon souhaite travailler à des documents de travail régionaux, qui pourraient être précisés par chaque département.

Suite à donner :

- communication régionale sur l'objectif de rendement et sur les zones vulnérables début 2018 ;
- les acteurs de terrain font remonter auprès des DDT s'ils estiment qu'une communication locale (réunion avec les agriculteurs) pourrait être pertinente, notamment dans les nouvelles zones vulnérables ;
- les personnes qui souhaitent participer au groupe de travail « communication sur les CIPAN », font remonter leur nom auprès de Lena Deniaud et Cécile Costes avant début février 2018 ;
- le groupe de travail « communication CIPAN » se réunira au 1^{er} semestre 2018 afin d'établir une communication pour fin mai 2018 au plus tard.

Agroforesterie

Agroforesterie en région et effets de l'agroforesterie vis-à-vis de l'azote

Christophe Sotteau (Association d'Agroforesterie de la Région Centre-Val de Loire - A2RC) présente des éléments sur le développement de l'agroforesterie en région et les effets de l'agroforesterie en interparcellaire vis-à-vis de l'azote.

Actuellement on comptabilise à l'échelle régionale, 144 ha d'agroforesterie en intraparcellaire, ce qui correspond à 27 parcelles et 23 exploitants.

Christophe Sotteau rappelle l'histoire. Les premiers projets d'agroforesterie datent de 2008/2009 et ont bénéficié de CASDAR national. En 2014, le sujet revient avec une problématique de conservation des sols et diversification des modes de production. En Centre-Val de Loire, l'objectif est de constituer un groupe technique régional en 2018.

Il invite les membres du GTA à consulter le site internet de l'A2RC.

L'agroforesterie n'est pas de l'agronomie ; cette discipline nécessite un positionnement à long terme. Il serait intéressant de valoriser les projets existants.

Sur le plan technique, il y a un intérêt à mettre en place les premières années des couverts de différents types pour forcer l'arbre à creuser dans le sol.

A la question de l'évolution du rendement entre un système grandes cultures « classique » et un système agroforestier, il est répondu que certaines études menées dans le sud de la France démontrent que le rendement est même meilleur dans les systèmes agroforestiers que dans les systèmes de grandes cultures.

Financement de l'agroforesterie : nouvelle mesure TO8.2 du PDRR

Nathalie François (Conseil régional Centre-Val de Loire) présente la nouvelle mesure qui est proposée dans le cadre de la révision du programme de développement rural régional (PDRR). Cette dernière n'est pas encore validée par la commission européenne.

Le taux d'aide publique serait de 80 %, partagé entre 40 % FEADER - 40 % agences de l'eau.

A la question de Pauline Puig sur l'éligibilité des matériels, il est répondu que certains sont déjà financés via le PCAE dans le cadre de la mesure 4.11 investissements non productifs.

Rémy Marques s'interroge sur le développement de l'agroforesterie dans les autres régions.

Pauline Puig interroge sur le type de valorisation du bois. Il est répondu que celle-ci est fonction du projet de l'agriculteur (économique, diversification des productions...), des conditions pédoclimatiques (mais ce paramètre est valable pour tous projets) ; la valorisation

du bois est plus importante qu'en système forestier car il y a moins de concurrence lumière. Il serait intéressant de conduire une étude sur les potentialités pédoclimatiques régionales ; la réceptivité des agriculteurs sur ce type de système sera aussi une donnée incontournable comme les modalités d'accompagnement vers ce type de systèmes.

Post-réunion : En réponse aux questions soulevées lors du GTA, Christophe Sotteau invite les personnes souhaitant avoir plus d'informations sur l'agroforesterie à consulter les documents suivants :

- étude sur les potentialités de développement sur le bassin Seine-Normandie :

http://www.agroeco-expert.fr/telechargements/DRAAF_DREAL_GTAgronomie_211117/Rapport-AESN-Dev_syst_agroforestiers_VF-16042015.pdf

- rapport sur l'effet de l'agroforesterie pour réduire les pollutions diffuses azotées d'origine agricole :

http://www.agroeco-expert.fr/telechargements/DRAAF_DREAL_GTAgronomie_211117/Rapport_AERMC_AF_pollutions_diffuses_2011.pdf

- CASDAR 2009-2011 avec différents livrables qui touche aux services écosystémiques de l'agroforesterie :

http://www.agroof.net/agroof_dev/agroof_casdar0911.html

- à l'échelle de notre région, étude de 2016 sur l'identification des freins et leviers au développement de l'agroforesterie : http://www.agroeco-expert.fr/telechargements/Memoire_C_SOTTEAU_2016_Agroforesterie_Centre.pdf et sa synthèse :

http://www.agroeco-expert.fr/telechargements/Synthese_A2RC_Memoire_C_SOTTEAU_2016.pdf

- rapport complet du programme SAFE (premier programme de recherche européen sur le thème de l'agroforesterie associant arbres et cultures) :

<http://www1.montpellier.inra.fr/safe/english/results/final-report/SAFE%20Final%20Synthesis%20Report.pdf>

- étude sur la faisabilité économique :

http://www.agroof.net/agroof_dev/documents/safe/Economics_silvoarable_systems_LER_approach.pdf

- publication sur la faisabilité économique :

http://www.agroof.net/agroof_dev/documents/safe/Economic_feasability_of_agroforestry.pdf

- livret sur l'agroforesterie en région Centre-VDL :

http://www.agroeco-expert.fr/telechargements/brochure_agroforesterie2017_A2RC.pdf

Liste des participants :

Structure	Nom Prénom
Agence de l'eau Loire-Bretagne	MARQUES Rémy
Agence régionale de santé	GROSSIER Pascal
ARVALIS	BONNEFOY Michel
Association agroforesterie de la région CVL	SOTTEAU Christophe
AXEREAL	ROMELOT Dominique
CA 18	PUIG Pauline
CA 28	SALLE Sébastien
CA 36	Le GALL Annie
CA 37 et CA 41	HALLOIN-BERTRAND Isabelle
CA 45	VERBEQUE Bernard
Chambre régionale d'agriculture CVL	PICHON Anne
Conseil régional	FRANCOIS Nathalie
DDCSPP 18	ALLEE Pierrick
DDT 28	SIMON Julie
DDT 36	LAPOUGE Marc
DDT 41	BARBIER Marie-Claude, HAMAIDE Gilles, PNIET Pascal, MORIN Lionel
DDT 45	DRILLEAUD Nathalie, LECAER Florent
DRAAF	COSTES Cécile, DAUSSY Sophie
DREAL	DENIAUD Lena
FNE Centre-Val de Loire	JANVROT Guy
FRSEA Centre-Val de Loire	THION Angélique